

COMPTE RENDU REUNION PRESIDENTS COMMISSIONS ET CODEP COMITE AURA

Du jeudi 6 février 2025 en visioconférence

I. Ordre du jour

Sujet I.01 – Les Demandes budgétaires	5
Sujet I.03 – Relations CODEP/COREG	7
Sujet I.02 – Travail sur les statuts	8
Sujet I.03 – Questions/Réponses	8
Sujet I.04 – Subventions	9

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X		
TARDIVEL Yannick	Président Adjoint			X
RACHET Laurent	Trésorier	X		
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier Adjoint – 3 ^{ième} Vice-Président	X		
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire Adjointe	X		
HELME Thierry	1 ^{ier} Vice-Président		X	
PARENT Marc	2 ^{ième} Vice-Président			X
BRENOUX Thierry	4 ^{ième} Vice-Président			X
BARDASSIER Laurent	Administrateur	X		
BORDIGNON Christian	Administrateur		X	
BOULLY Sylvie	Administratrice	X		
CROZAT Paul	Administrateur	X		
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1			X
GRIMBERT Maud	Administratrice	X		
GROSBOIS Guy	Administrateur			X
KAPFER Yves	Administrateur	X		

MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2			X
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3	X		
PONTAL Jehan	Administrateur			X
VERDIER Laurence	Administratrice			X
VINCENTI Marthe	Administratrice			X
BEL Jean-Marc	Représentant SCA			X

Présidents CODEP comité AURA :

NOMS	CODEP	PRESENT(e)	ABSENT(e)	EXCUSE(e)
BOULLY Sylvie	AIN	X		
GAUTIER Jean-Jacques	ALLIER		X	
SEVERAC Gilles	CANTAL			X - Représenté
COLAS Régis	DRÔME/ARDÈCHE	X		
HERESON Franck	ISÈRE	X		
BRENOUX Thierry	LOIRE		X	
COROMPT Eric	HAUTE LOIRE	X		
MEDARD Charline	PUY DE DÔME	X		
DE BELLEFON Claude	RHÔNE	X		
PICARD Dominique	SAVOIE	X		
SECRET Ghislaine	HAUTE SAVOIE	X		
KURDZIELWICZ Michel – Trésorier CODEP15		X		

Présidents commissions comité AURA :

NOMS	COMMISSIONS	PRESENT(e)	ABSENT(e)	EXCUSE(e)
PEAN Philippe	Apnée	X		
TROUBAT Olivier	Archéologie		X	
COLAS Régis	Biologie	X		
VERDIER Laurence	Handisub®		X	
PAULIN Karine	Hockey subaquatique	X		
MERCIER GUYON Charles	Médicale		X	
FERRIER Pascale	Nage avec palmes	X		
AUDOUY Lauriane	NEV	X		
LE CORRE Laurent	PSP	X		
PHILIPPS Benoit	Souterraine	X		
VAUTEY Alexandre	Technique	X		
SECRET Ghislaine	Tir sur cible	X		
JACOBS Jean-Luc représentant	Photo-vidéo	X		

Président de séance : Renaud HELSTROFFER
Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Les membres présents en visioconférence donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion à des fins de rédaction du compte rendu.

Renaud HELSTROFEER, président du Comité AURA, précise que ce début de mandature se passe bien. Après l'évaluation des ressources, des moyens et des besoins, le Comité a pu inscrire des stratégies, des orientations et notamment pour le développement régional des commissions et des pôles (Cf compte rendu du 7 septembre 2024 disponible sur VP dive). Il reste de nombreuses choses à travailler et à développer.

Sujet I.01 – Les Demandes budgétaires – Présenté par Laurent RACHET (trésorier)

Laurent rappelle l'existence d'un document sur les règles budgétaires comportant les actions prises en charge, le montant des participations et les règles d'attribution. Ce document servira de référence pour les demandes budgétaires de la saison 2025/2026. Ce qui n'est pas inscrit dans ce document n'est pas pris en charge mais il est possible de questionner Laurent RACHET sur certaines demandes. Chaque président de commissions et CODEP a reçu un lien d'accès au drive. Ce dossier comprend :

- Les demandes actualisées au mois de janvier 2025, validées par le comité directeur.
- Les règles budgétaires.

Les demandes budgétaires font l'objet d'un suivi mensuel et permet à chaque président de suivre l'évolution de ses budgets.

◆La procédure budgétaire mise en place pour la saison 2025/2026

Le nouveau fichier de demandes budgétaires pour la saison 2025/2026, sera mis à disposition des présidents de CODEP et de commissions AURA, sur le drive du Comité AURA, **fin février 2025**.

La date limite de dépôt des demandes sur le drive est fixée au **15 mai 2025**. Suite à cela, les demandes seront étudiées par Laurent quant à leur conformité par rapport aux règles budgétaires. Si certaines règles budgétaires ne rentrent pas dans les règles budgétaires, elles seront examinées par le Comité Directeur.

La validation des budgets par le Comité Directeur aura lieu au plus tard le **30 juin 2025**.

◆La nouvelle fiche de demande

Cette nouvelle fiche sera disponible fin février 2025. Quelques éléments ont été modifiés afin de faciliter le traitement des actions :

- Limitation des erreurs de numérotation en mettant en place une numérotation automatique des actions : lors du remplissage de l'intitulé de l'action, en utilisant un menu déroulant, le numéro de l'action s'inscrit automatiquement avec possibilité de cocher une case quand c'est une action jeune.
- Limiter les erreurs de traitement de la demande en étant plus précis sur le but de l'action et les catégories des participants. Il sera demandé une description rapide de l'action. Il sera possible de cocher si cette action demandée relève des conditions budgétaires établies ou si c'est une demande exceptionnelle. Ce qui n'est pas dans le menu déroulant est considéré comme demande exceptionnelle. Sur le document récapitulatif, la saison est déjà notée. Le nom du CODEP sera à inscrire.

◆Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement qui sont attribués, dans les budgets, soit aux commissions AURA soit au CODEP correspondent à 3 groupes de dépenses :

- Frais de déplacement (frais de péage, km parcourus) du président dans le cadre de ses fonctions de représentation permettant d'alléger les frais du CODEP concerné et permettre la prise en charge d'autres personnes.
- Les frais de convivialité de la commission, du CODEP.
- L'achat de matériel non immobilisable dans le cadre du fonctionnement de la commission, du CODEP. Le matériel non immobilisable comprend, par exemple, des éléments de communication (flams...), les gobelets personnalisés. Ces achats doivent faire l'objet d'une validation du Comité Directeur AURA.

L'achat de matériel type ordinateur, écran... ne sont pas inclus dans les frais de fonctionnement.

◆Fiche compte rendu action

Une refonte de cette fiche est prévue pour la saison 2025/2026.

Il est proposé d'utiliser le drive, pour la prochaine saison, pour le dépôt du compte rendu d'action et des justificatifs. Un dossier nominatif sera créé pour chaque action.

Il est demandé de respecter au mieux le délai d'envoi ou de dépôt du compte rendu avec les justificatifs.

Ces comptes rendus d'action sont d'autant plus importants quand il y a eu une demande de subvention ANS car il est demandé de justifier les fonds utilisés avant de pouvoir faire une nouvelle demande.

◆ **Bonnes pratiques :**

Les demandes d'actions en cours de saison sont possibles mais il faut les anticiper, par rapport à la réalisation de l'action, car ces demandes devront être soumises à l'approbation du Comité Directeur. Pour permettre la prise en charge de l'action, les factures doivent être réglées par le Comité AURA. Suite à des questionnements, les recettes peuvent être réceptionnées soit par la commission ou le CODEP, soit par le Comité AURA mais, dans tous les cas, ces recettes doivent cheminer, à un moment ou à un autre, par la trésorerie du Comité AURA.

Les comptes-rendus d'action et leurs justificatifs doivent être envoyés aux deux adresses suivantes :

- comité@ffessmaura.fr
- tresorier@ffessemaura.fr

L'organisation de certaines actions, pour la saison 2025/2026, demandent une anticipation dans les réservations et le versement d'acompte. Cela ne pose pas de difficultés particulières, le Comité AURA règlera ces acomptes et attribuera une numérotation provisoire.

Laurent RACHET reste à disposition pour toutes questions concernant la trésorerie.

Sujet I.03 – Relations CODEP/COREG

La solution Workspace a permis la création d'adresses mails générique aussi bien pour le Comité Directeur que les présidents de Commissions AURA. Il est demandé, d'utiliser ces adresses pour communiquer car cela permet de donner une certaine image et d'accéder à des outils spécifiques au Comité AURA.

Les adresses utiles du Comité Directeur AURA seront transmises aux présidents de commissions AURA et CODEP.

Si les CODEP ont une adresse mail générique, il peut être possible d'intégrer le trésorier dans les accès au drive.

A ce jour, il y a peu d'informations sur le site VP dive du Comité AURA. Il est nécessaire de communiquer sur les actions réalisées aussi bien pour les commissions AURA que pour les CODEP sous la forme d'actualité pour ces derniers.

Chaque commission AURA bénéficie d'un espace dédié sur VP dive et les informations, actualités, déposées dans leur espace remonteront sur le site VP dive du Comité AURA automatiquement via le calendrier.

Chaque CODEP sera doté d'outils de communication en respectant les chartes graphiques demandées et si pas de demandes, l'outil de communication sera réalisé avec le logo de la FFESSM, département actualisé.

Sujet I.02 – Travail sur les statuts

La loi de mars 2022 sur la démocratisation du Sport a rendu nécessaire une modification des statuts des fédérations.

Il va être nécessaire de travailler, dans les mois à venir, sur les statuts (CODEP, AURA) pour être en conformité avec ceux de la FFESSM qui devraient être disponibles courant mars 2025.

Les statuts sont un document obligatoire permettant de définir les principales règles de fonctionnement et d'organisation d'une association. Un statut type sera disponible avec les mentions à intégrer.

Les items responsabilité des dirigeants, honorabilité et contrat d'engagement républicain ne feront pas partie des statuts mais sont des éléments qui entrent dans les obligations des dirigeants.

Il est précisé qu'en cas de statuts non conformes ou de non-respect de ceux-ci (organisation d'assemblée générale....), cela peut engager la responsabilité des dirigeants et l'invalidité de certaines instances.

Des formations existent pour les gérants d'associations.

Sujet I.03 – Questions/Réponses

Les personnes présentes ont souligné des relations satisfaisantes avec le Comité AURA permettant des échanges, des réponses aux questions pour les personnes prenant pour la première fois certaines fonctions (Président de CODEP, commissions...), de travailler dans une ambiance sereine.

Claude DE BELLEFON, président du CODEP69, souligne la qualité de la commission technique particulièrement organisée et active tout comme le sont les autres commissions. Dans les objectifs du CODEP69, le développement de la plongée santé et des activités transverses (Oxyjeune). La présidente du CODEP 01 exprime la charge de travail importante dans son Comité avec la réactivation des différentes commissions.

L'utilisation des outils numériques peuvent rester difficiles pour certains.

Sujet I.04 – Subventions

CTAS : Comité Territorial d'Attribution des Subventions qui gère les subventions ANS.

Les informations concernant la composition du CTAS et son rôle sont sur le site du Comité AURA.

Cette équipe sera disponible pour apporter leur aide à la constitution des dossiers ANS.

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER



